

LEXIQUE

## Pourquoi l'Église s'oppose-t-elle à l'extension de la PMA ?



<p>L'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires suscite de vifs débats. Entendus, non écoutés, nombre de chrétiens se sentent impuissants ou découragés face à cette orientation sociétale qu'ils ne partagent pas. Quelle attitude tenir ? Par le P. Bruno Saintôt, sj, responsable du département Éthique biomédicale du Centre Sèvres.</p>

« La parole de saint Paul “soyez vainqueur du mal par le bien“ me semble plus que jamais d'actualité »

**Les Cahiers croire :** Pourquoi [l'Église](#) s'oppose-t-elle à l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires ?

**P. Bruno Saintôt :** L'Église n'est pas d'abord une institution d'opposition comme si les catholiques étaient des gens qui disent toujours « non » aux évolutions des techniques, de l'économie et de la politique. C'est à partir d'une haute idée de ce qu'est une personne et des conditions de son engendrement que l'Église se prononce. Elle invoque la dignité de la personne et la dignité de la procréation : seules des personnes engendrent des personnes dans un acte personnel. L'émerveillement devant l'être humain mis au monde devrait s'accompagner de la conscience de ses devoirs envers lui. C'est pourquoi ce projet de loi soulève des difficultés et des contradictions éthiques importantes.

Il exerce d'abord un « droit de puissance » injuste sur l'enfant. Comment justifier la privation de père dès la conception par un nouveau dispositif médico-juridique ? La loi est contradictoire puisqu'elle reconnaît dans le même temps la souffrance de ne pas connaître ses origines en levant l'anonymat du don de gamètes. Elle tente de réparer une injustice tout en l'entretenant puisque la levée de l'anonymat ne donnera pas un père.

Le projet de loi consacre une notion de parenté reposant sur l'exercice d'une volonté détachée des significations et des obligations du lien charnel. Et pourtant le corps et le lien

charnel sont de plus en plus pris en compte, notamment par la recherche des origines et par les nécessités médicales de l'analyse génétique des donneurs.

### **Quelles conséquences cette loi pourrait-elle entraîner ?**

**P. B. S. :** La levée de l'anonymat va entraîner une diminution des donneurs car beaucoup de donneurs potentiels n'auront pas le désir d'être connus par ceux qu'ils contribuent à faire naître. Il s'ensuivra des injustices par l'extension des pratiques de « coupe-file d'attente » pourtant illégales et un risque de marchandisation des gamètes. La loi va donc organiser les conditions de son ineffectivité et de sa transgression.

De façon générale, la médicalisation croissante de la procréation va s'accompagner de dispositifs toujours plus performants de recherche et de sélection concernant les embryons. L'instrumentalisation des embryons et l'eugénisme libéral vont en résulter.

Enfin, la suppression du critère pathologique comme critère d'arbitrage de la réponse aux demandes d'utilisation des techniques biomédicales risque de conduire à une prolifération des demandes et à une difficulté à arbitrer les dépenses de santé. Comment juger des dépenses prioritaires si le critère pathologique n'est pas déterminant ?

### **Les AFC, Mgr d'Ornellas... ont été entendus par la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi. Mais il semble que les catholiques n'aient plus le pouvoir de peser sur les lois sociétales avec lesquelles ils ne sont pas d'accord. Comment envisager ce déficit d'écoute ?**

**P. B. S. :** En effet, dans le processus de révision de la loi, des efforts sont faits pour que les Églises chrétiennes et tous les courants de pensée soient entendus mais ni le gouvernement ni la majorité des députés ne sont disposés à écouter, c'est-à-dire à suivre, les objections de l'Église [catholique](#). Si celle-ci n'était écoutée que lorsqu'elle est en position de pouvoir, elle ne serait pas une institution éclairant la recherche de la vérité et de la justice mais une force dominante. Or cette position dominatrice peut s'effondrer rapidement comme lors de la « révolution tranquille » au Canada et dans d'autres pays autrefois majoritairement catholiques. L'Église peut encore être éclairante et bienfaisante en argumentant sérieusement et en montrant une cohérence entre la parole et les actes dans le soin social et le soin médical.

### **Mais comment vivre au mieux cet effacement de la morale chrétienne dans les grands débats éthiques qui agitent la société ?**

**P. B. S. :** La morale chrétienne a pu se traduire dans une philosophie de la personne accessible à tous. C'est elle qui a contribué largement à façonner l'éthique en Europe mais la situation change. Si l'Église n'est plus en position de force, ce renoncement à la puissance est pourtant une chance, une invitation à manifester avec créativité et pour tous l'exemplarité de la sainteté. La force de la vérité ne peut s'exercer sans la diffusion du bien et le rayonnement du beau. Le pire pour les catholiques serait de se laisser devenir aigris ou agressifs, ou de se laisser attirer par le repli dans des communautés fermées. La parole de [saint Paul](#) « soyez vainqueur du mal par le bien » me semble plus que jamais d'actualité. Elle invite les chrétiens à s'engager davantage dans la prière et dans le travail de la pensée et de l'action sociale et politique.

### **Dans les années à venir, nous aurons à vivre de grands changements dans nos**

## **familles, nos paroisses. Comment accueillir des personnes aux parcours de vie différents de ceux auxquels nous sommes habitués?**

**P. B. S. :** Les changements sont déjà présents dans beaucoup de familles et, par suite, dans beaucoup de communautés chrétiennes capables d'accueillir et de donner une place aux personnes divorcées, aux familles recomposées, aux personnes homosexuelles. Ces communautés expérimentent que cet accueil ne conduit pas forcément au relativisme et à la dissolution de la morale catholique. La nouveauté c'est peut-être la visibilité de ces situations. Il nous faut sortir à la fois d'un certain moralisme et d'un possible laxisme en découvrant que l'approfondissement nécessaire de **la foi** est indissociable d'un approfondissement de l'exigence éthique.

Chez les catholiques, il est nécessaire de développer une culture du dialogue et du débat dans le lien à la parole du magistère, c'est-à-dire une attitude adulte qui n'est ni l'écrasement ni la révolte. Ce débat nécessite une formation exigeante pour comprendre les enjeux et ne pas se laisser conduire par les émotions ou des mots magiques comme « souffrance » et « amour ». Il est aussi nécessaire de comprendre la hiérarchie des références morales et de ne pas tout mettre sur le même plan de gravité. Par exemple, une insémination intraconjugale ne peut pas être qualifiée éthiquement de la même manière qu'une fécondation in vitro conduisant à la destruction d'embryons.

### **Ceux qui choisiront de vivre ces souffrances autrement seront-ils marginalisés ?**

**P. B. S. :** Des formes d'incompréhension et parfois de critique sont déjà présentes pour des couples qui désirent garder un fœtus atteint de maladie ou handicap. La souffrance de l'infertilité n'agit pas au même niveau mais ces couples devront aussi cultiver une force intérieure et une solidité du lien conjugal pour ne pas prendre tous les moyens disponibles. Ils ne seront pas marginalisés mais devront fortifier leur enracinement spirituel pour supporter le regard d'autrui et ne pas faire « comme tout le monde ».

### **Quel avenir pour une éthique des limites et de la fragilité ?**

**P. B. S. :** La confrontation aux limites est intrinsèque à l'éthique puisque la limite c'est d'abord l'autre. Il faut parfois faire l'épreuve des limites de façon douloureuse comme c'est le cas avec la crise climatique et environnementale. Elle finit par donner raison à ceux qui nous ont avertis depuis longtemps mais que l'on a taxés alors de « prophètes de malheur » ou de « doux rêveurs ». En ce qui concerne les techniques biomédicales, notamment concernant l'AMP, il en va de même. Il a fallu vingt-cinq ans pour que l'on commence à faire droit à la souffrance des enfants nés par tiers donneur en se décidant à lever l'anonymat. La souffrance des plus faibles demeure un guide éthique mais il faut nous rendre collectivement capables de l'écouter.

*Propos recueillis par Florence Chatel, pour Croire.*